

Bricopro

Votre maison va nous adorer

SARL PALADE
BRICOPRO RELAIS
Zone Artisanale de Ribaudenque
46120 LACAPELLE-MARIVAL
Tél : 05-65-40-80-02

Lundi 9h à 12h et de 14h à 18h15
Semaine de 9h à 12h et 14 à 18h15

Vendeur : Thierry PALADE

Référence client :

Chantier :

DATE	CLIENT	N° FACTURE
30/07/2025	BARRI	25070024

FACTURE



GAEC LES BARRIERES

Le Bourg
46120 LABATHUDE

Contact :
Tél contact :
TVA Intracom. :
Siret Client :

Page 1/1

Produit	Désignation	Quantité	Prix U. HT	Rem.%	Montant HT	TVA
NON3816-10	BL n° 30006668 - GAEC LES BARRIERES du 03/07/2025 MULTICOUCHE COURONNE NUE Ø16 L 10 M	1.00	13.21€		13.21€	20.0%
NO3915-1516	MULTICOUCHE A COMPRESSION RACCORD DROIT F MOB. 1/2 - Ø16 LIEN 1 PIÈCE	1.00	3.63€		3.63€	20.0%
NOP16-52415	PER A COMPRESSION COUDE Ø16 - F MOB. 1/2 LIEN 1 PIÈCE	1.00	6.67€		6.67€	20.0%
NO3900-1216	MULTICOUCHE A COMPRESSION RACCORD DROIT M 3/8 - Ø16 LIEN 1 PIÈCE	1.00	3.08€		3.08€	20.0%
	*** Sous-Total BL :				26.59€	
NO8201-C10	BL n° 30006670 - GAEC LES BARRIERES du 03/07/2025 JOINT FIBRE INT. 12X18X2 HUIL/FUEL/AIR ROSE POUR 15X21 (X10)	1.00	2.13€		2.13€	20.0%
NOP16-52415	PER A COMPRESSION COUDE Ø16 - F MOB. 1/2 LIEN 1 PIÈCE	1.00	6.67€		6.67€	20.0%
NO3900-1516	MULTICOUCHE A COMPRESSION RACCORD DROIT M 1/2 - Ø16 LIEN 1 PIÈCE	1.00	3.33€		3.33€	20.0%
NO3915-1516	MULTICOUCHE A COMPRESSION RACCORD DROIT F MOB. 1/2 - Ø16 LIEN 1 PIÈCE	1.00	3.63€		3.63€	20.0%
	*** Sous-Total BL :				15.76€	

Règlement : Chèque
Date d'échéance : 30/07/2025

Montant HT : 45.02 €
Frais Fixes : 2.67 €
TVA 20 % : 9.00 €
Total TTC : 54.02 €

Net à payer : 54.02 €

BANQUE POPULAIRE OCCITANE - FR76 1780 7008 0485 6210 3608 821 - CCBPFRPPTLS
SARL unipersonnelle au capital de 40000 € - 4752A - Cahors B 892267469 - N° TVA : FR22892267469

Escompte pour règlement anticipé : 0%. En votre aimable règlement comptant. Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de 3 fois l'intérêt légal (l441-6 du code de commerce).
En outre, il sera dû à titre de pénalité forfaitaire la somme de 40 euros (Décret du 2 octobre 2012), sans préjudice de la réclamation du coût réel de recouvrement supérieur. Acceptation du règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom en ma qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Papillon à joindre au règlement du 30/07/2025
Client : BARRI - Facture n° 25070024
Reste à payer : 54.02€

